



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/325

23 juillet 2004

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications
(Propagation des ondes radioélectriques)

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-R aura lieu à Genève, du 28 au 29 octobre 2004, immédiatement après les réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M (18-27 octobre 2004, voir la Lettre circulaire 3/LCCE/23 du 22 juillet 2004).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions, enregistrement des délégués, distribution des documents, etc., seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement commencera à 8 h 30, le 28 octobre 2004.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 3 se trouvent dans le Document 3/1 à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/publications/download.asp?product=que03&lang=e> ou
<http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?type=sitems&lang=e&parent=R03-SG03-C-0001>.

2.1 Adoption des projets de Recommandation pendant la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M organisées immédiatement avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-4, l'Annexe 2 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision de procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PAAS, visé au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa. Cette demande doit comporter le nom et les fonctions de la/des personne(s) pour la/lesquelles le visa est demandé, et en annexe, la copie du formulaire d'enregistrement approuvé pour la conférence ou réunion de l'Union.

4 Participation

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3). Les informations concernant l'hébergement se trouvent à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/>.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications

(Genève, 28-29 octobre 2004)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Constitution du Groupe de rédaction
- 5** Rapport du Président
- 6** Rapports des Groupes de travail et du Groupe d'action
 - GT 3J
 - GT 3K
 - GT 3L
 - GT 3M
- 7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 7.1** Recommandations dont l'inscription à l'ordre du jour n'était pas expressément prévue (voir la Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - Décision de présentation pour adoption
 - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
 - Application, au besoin, de la procédure visée à l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-4
 - 7.2** Mise à jour des Recommandations au titre de la Résolution UIT-R 44-1
- 8** Examen des Questions nouvelles et révisées et des Questions à maintenir à l'étude
- 9** Résolutions et Vœux intéressant la Commission d'études 3
- 10** Maintien d'autres Recommandations et Rapports
- 11** État d'avancement des Manuels
- 12** Examen des travaux intéressant le Secteur du développement de l'UIT
- 13** Liaison avec d'autres groupes
- 14** Résultats principaux de la première session de la Conférence régionale des radiocommunications (CRR-04) et préparation pour la seconde session de la Conférence régionale des radiocommunications (CRR-06)
- 15** Préparation pour la RPC-07 et de CMR-07
- 16** Examen des programmes de travail futurs et d'un calendrier provisoire des réunions
- 17** Divers

D.G. COLE
Président de la Commission d'études 3
radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 3 et pour lesquels des projets de Recommandation seront éventuellement élaborés

Groupe de travail 3J

Données de propagation requises pour la conception des systèmes Terre vers espace fonctionnant entre 20 et 375 THz (éventuel projet de révision de la Recommandation ITU-R P.1621)

Méthode de prévision de la dynamique des évanouissements sur les trajets Terre vers espace (éventuel projet de révision de la Recommandation ITU-R P.1623)

Effets des matériaux de construction et des structures sur la propagation aux fréquences supérieures à 100 MHz environ (éventuel projet de nouvelle Recommandation)

Caractéristiques des précipitations pour la modélisation de la propagation (éventuel projet de révision de la Recommandation ITU-R P.837-4)

Modèle d'affaiblissement linéique dû à la pluie destiné aux méthodes de prévision (éventuelle révision de la Recommandation UIT-R P.838-2)

Conversion des statistiques annuelles en statistiques pour le mois le plus défavorable (éventuelle révision de la Recommandation UIT-R P.841-3)

Propagation par diffraction (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.526-8)

Effets de la réfraction troposphérique sur la propagation des ondes radioélectriques (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.834-4)

Affaiblissement dû à la végétation (éventuelle révision de la Recommandation UIT-R P.833-4)

Affaiblissement dû aux gaz de l'atmosphère (éventuelle révision de la Recommandation UIT-R P.676-5)

Atmosphère de référence pour l'affaiblissement dû aux gaz (éventuelle révision de la Recommandation UIT-R P.835-3)

Bruit radioélectrique (éventuelle révision de la Recommandation UIT-R P.372-8)

Groupe de travail 3K

Méthode de prévision de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 et 3 000 MHz (éventuelle révision de la Recommandation UIT-R P.1546-1)

Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication, à courte portée, destinés à fonctionner à l'extérieur de bâtiments et de réseaux locaux hertziens dans la gamme de fréquences comprises entre 300 MHz et 100 GHz (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.1411-2)

Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication destinés à fonctionner à l'intérieur de bâtiments et de réseaux locaux hertziens fonctionnant à des fréquences comprises entre 900 MHz et 100 GHz (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.1238-3)

Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes d'accès radioélectrique de Terre à ondes millimétriques et à large bande fonctionnant entre 20 et 50 GHz environ (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.1410-2)

Courbes de propagation dans les bandes d'ondes métriques, décimétriques et centimétriques pour le service mobile aéronautique et le service de radionavigation aéronautique (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.528-2)

Groupe de travail 3L

Méthodes de propagation radioélectrique pour les systèmes numériques en ondes décamétriques (éventuel projet de nouvelle Recommandation)

Prévision du champ aux fréquences inférieures à 150 kHz environ (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.684-3)

Données de propagation ionosphérique et méthodes de prévision requises pour la conception de services et de systèmes à satellites (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.531-7)

Groupe de travail 3M

Méthode de prévision pour évaluer les brouillages hyperfréquences entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 0,7 GHz environ (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.452-11)

Données sur la propagation nécessaires au calcul des distances de coordination dans la gamme de fréquences 100 MHz à 105 GHz (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.620-5)

Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de faisceaux hertziens à visibilité directe de Terre (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.530-10)

Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes de télécommunication Terre-espace (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.618-8)

Méthodes de prévision requises pour la conception des systèmes Terre-espace fonctionnant entre 20 et 375 THz (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R P.1622)

Annexe 3



Formulaire d'enregistrement Réunions de l'UIT-R Genève, Suisse, 4 octobre – 5 novembre 2004

Bureau des Radiocommunications

Je désire participer à

GT 4-9S 4-11/10	GT 4B 4-11/10	GT 1A 11-15/10	GT 1B 11-15/10	GT 1C 11-15/10	CE 4 & 9 12/10	GT 4A 13-21/10	CE 1 18-19/10
					A F E		A F E
GT 3J 19-27/10	GT 3K 19-27/10	GT 3M 18-27/10	CE 4 22/10	GT 3L 25-27/10	GT 6Q 25-27/10	GT 6M 25-28/10	GA 6/9 26-29/10
			A F E				
GT 6E 26/10-3/11	CE 3 28-29/10	GT 6P 28/10-2/11	GT 6S 28/10-2/11	GT 6A 1-3/11	GT 6R 1-3/11	CE 6 4-5/11	
	A F E					A F E	

M. Mme Mlle:
(nom) (prénom)

Accompagné(e) de membre(s) de la famille:
(nom) (prénom)

1. REPRÉSENTATION

Nom de l'Etat Membre:

- Chef de délégation
 Adjoint
 Délégué

(à compléter uniquement par les représentants des Etats Membres)

Nom du Membre du Secteur:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Exploitations reconnues | <input type="checkbox"/> Organisations régionales de télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Organismes scientifiques ou industriels | <input type="checkbox"/> Organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites |
| <input type="checkbox"/> ONU, Institutions spécialisées et l'AIEA | <input type="checkbox"/> Autres entités s'occupant de questions de télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Organisations régionales et autres organisations internationales | <input type="checkbox"/> Associés |

2. ADRESSE OFFICIELLE

Nom de la compagnie:

Adresse/Rue:

Ville/Etat/Code/Pays:

Tél. professionnel: Fax:

Courrier électronique: En cas d'urgence:

3. DOCUMENTS anglais français espagnol

Date: Signature:

Réservé au Secrétariat du BR

Approuvé (si appliqué)

Section personnelle

Section durant la réunion

Casier

